



Barberaz, Challes Les Eaux, La Ravoire, Saint Baldoph, Saint Jeoire Prieuré

A L'ATTENTION DES PARENTS

L'INSCRIPTION :

Pour pouvoir participer aux activités organisées par le SIVU EJAV, votre enfant doit obligatoirement prendre une **adhésion de 1€** pour l'année scolaire en cours, du 1er septembre au 31 août.

Nous n'accepterons votre enfant en activité que lorsque **son dossier d'inscription sera complet.**

Merci de nous transmettre :

- La fiche d'inscription remplie et signée,
- La fiche sanitaire remplie et signée,
- La photocopie des pages DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) à jour du carnet de santé,
- Une attestant de votre quotient familial datant de moins de 2 mois (quelque soit votre QF),

LE REGLEMENT DES ACTIVITES ET LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Le règlement se fait au moment de l'inscription ou dans les 48h suivant votre demande d'inscription. Au-delà de ce délai, la place ne sera plus réservée et pourra être prise par un autre jeune.

Il peut se faire :

- Par chèque (à l'ordre du SIVU EJAV),
- En espèces
- Avec des chèques vacances ANCV.

Des remboursements peuvent se faire uniquement dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un certificat médical
- Si vous nous avertissez de l'annulation au moins 10 jours avant le jour de l'activité
- Si le SIVU EJAV est à l'origine de l'annulation de l'activité (peu d'inscriptions, mauvais temps...)
- Si nous avons la possibilité de remplacer votre jeune sur l'activité en cas d'annulation de moins de 10 jours

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS :

Si la météo ne permet pas de faire une activité organisée en extérieur, nous maintenons l'accueil et proposons une animation sur les horaires de l'activité initiale.

Si votre jeune ne souhaite pas faire l'activité de remplacement, vous serez remboursés sous forme d'avoir pour les prochaines inscriptions.

LE TRANSPORT :

Le départ et le retour des activités se font au bureau du SIVU.

Cependant, nous proposons un ramassage sur les communes du canton (**à signaler lors des inscriptions**).

Pour les activités ayant lieu le week-end, nous ne proposons pas de ramassage.

Nous redéposons également les jeunes après l'activité **sauf pour les soirées** où nous vous demandons de venir récupérer les jeunes au bureau du SIVU.

Il est important que votre jeune **soit à l'heure sur le lieu de ramassage**.

| Horaires | Commune | Lieux |
|-------------------------|----------------------|---------------------------------|
| 20 min avant l'activité | Saint Jeoire Prieuré | Parking nouvelle pharmacie |
| 15 min avant l'activité | Challes-Les-Eaux | Parking Beauséjour (kiosque) |
| | Saint Baldoph | Parking Pré Martin (côté route) |
| 5 min avant l'activité | Barberaz | Parking école de la Concorde |
| | La Ravoire | Place des Fées (boulangerie) |

LES PIQUE-NIQUES :

Quelques conseils à suivre, **surtout en cas de forte chaleur** :

- Les pique-niques devront, de préférence, être constitués de produits stables à la chaleur qui peuvent attendre d'être consommés. Par exemple : pain, fromage à **pâte cuite**, pâté en boîte, légumes crus épluchés et lavés, fruits, fruits secs, barres énergétiques, eau de source en bouteille...
- Les produits qui ne sont pas constitués de denrées stables (certains sandwichs ou salades industrielles fraîches, etc.) doivent être réfrigérés préalablement à leur transport dans des petites glacières
- On évite les produits à base d'œufs (sauf œuf dur), de crème, ou surgelés
- Dans tous les cas, nous vous conseillons de mettre votre pique-nique dans **une petite glacière**

NOS COORDONNEES :

Adresse du bureau : SIVU EJAV, 1 place de l'église - 73490 LA RAVOIRE

E-mail : alsh-sivu@orange.fr

Tél du bureau : 04.79.60.04.63

Tél coordinatrice (Audrey JALLIFIER) : 06.43.34.90.90

Site Internet : <http://sivujeunesse.blog.free.fr>